

• Pour choisir le bon chaussant, identifier :

> Les risques

- Mécaniques (choc, écrasement, coincement, perforation...);
- Chimiques (poussière, liquide...);
- Electriques (contact électrique, décharge électrostatique);
- De déplacement (glissade, chute, faux mouvement...);
- Thermiques (froid, chaud, projection de métal en fusion, feu);
- Rayonnement (ultraviolet, contaminant radioactif);
- Biologiques (allergie, irritation, développement de germes pathogènes).

> Les contraintes de l'activité

- Travail sur sol glissant (carrelage, chantiers boueux..);
- Travail en intérieur ou extérieur;
- Travail de nuit (lacet ou chaussures réfléchissantes);
- Travail avec risque d'intrusion de particules (chaussures montantes et languette à soufflet)...

> La morphologie

Le pied d'un homme n'a pas la même morphologie que celui d'une femme. Il faut adapter le choix du chaussant en fonction du sexe pour respecter cette différence.

Lorsque la morphologie de l'utilisateur ne permet pas le port de protecteurs courants, certains fabricants ou podo-orthésistes peuvent adapter des chaussures de série ou élaborer des modèles sur mesure.

• L'entretien

La durée de vie est liée aux conditions d'emploi et à la qualité de l'entretien. Il est recommandé :

- d'inspecter régulièrement vos chaussures afin de déceler une usure, une détérioration. Si, c'est le cas, elles ne sont plus efficaces et vous devez les remettre en état ou les remplacer;
- de les nettoyer régulièrement;
- d'appliquer du cirage pour les articles en cuir utilisés en milieu humide, ou sur chantier;
- d'éliminer tous les débris métalliques incrustés dans le semelage.

• L'hygiène

Une hygiène corporelle et le port de chaussettes changées quotidiennement limitent les effets de la transpiration (mycoses).

En cas de transpiration importante, il est recommandé :

- d'utiliser alternativement 2 paires de chaussures,
- d'utiliser un traitement antimicrobien

(Incorporer dès la réalisation de la chaussure, soit pendant l'utilisation ou encore par l'ajout de semelles amovibles spécialement traitées).

Rédacteurs : Equipe Pluridisciplinaire du SMIEC.

Pour en savoir plus, le SMIEC se tient à votre disposition.

smiec
Prévention et santé au travail

Service médical inter-entreprises de la région Choletaise.

34, boulevard de la Victoire
BP 50008 - 49308 CHOLET Cedex
Tél. : 02 41 49 10 70 • Fax : 02 41 49 10 73

<http://smiec.sante-travail.net>

LES PROTECTIONS DES PIEDS



Trouver chaussures à son pied !

smiec
Prévention et santé au travail

Rappel : toujours privilégier les Equipements de Protection Collective plutôt que les Equipements de Protection Individuelle (Art. L4121-2 du Code du travail).

• Principales normes Européennes

NF EN ISO 20345

Equipement de protection individuelle-
Chaussures de sécurité

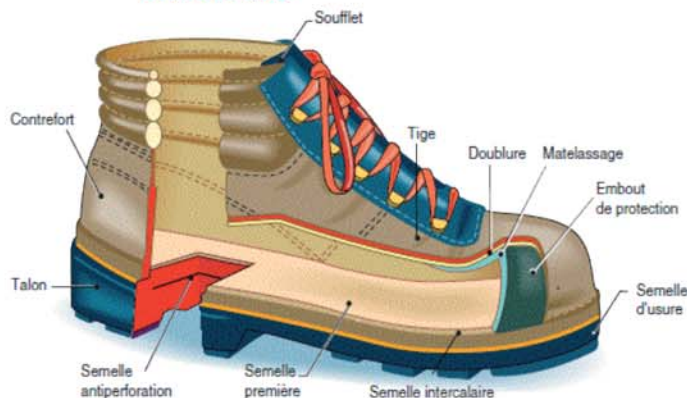
NF EN ISO 20346

Equipement de protection individuelle-
Chaussures de protection

NF EN ISO 20347

Equipement de protection individuelle-
Chaussures de travail

• Les différents éléments d'une chaussure



Source INRS

• Le marquage CE

Les chaussures doivent obligatoirement porter le marquage CE. Celui-ci atteste de la conformité de l'équipement.

• Le stockage

Comme tout autre Equipement de Protection Individuelle, les chaussures doivent être stockées dans un endroit approprié, propre et sec, à l'abri de la lumière.

• Le marquage « normalisé »

Chaussures de sécurité NF EN ISO 20345	Chaussures de protection NF EN ISO 20346	Chaussures de travail NF EN ISO 20347
SB = Propriétés fondamentales (embout de sécurité 200 joules*) <small>*soit une charge de 20kg tombant d'un mètre et contre l'écrasement lorsqu'il est soumis à la charge de compression d'au moins 15kN.</small>	PB = Propriétés fondamentales (embout de sécurité 100 joules*) <small>*soit une charge de 10kg tombant d'un mètre et contre l'écrasement lorsqu'il est soumis à la charge de compression d'au moins 10kN.</small>	
S1 = SB + arrière fermé, propriétés antistatiques, absorption d'énergie du talon	P1 = PB + arrière fermé, propriétés antistatiques, absorption d'énergie du talon	01 = propriétés fondamentales*+ arrière fermé + propriétés antistatiques, absorption d'énergie du talon, résistance de la semelle aux hydrocarbures <small>*aucune exigence concernant un éventuel embout de sécurité.</small>
S2 = S1 + imperméabilité à l'eau	P2 = P1 + imperméabilité à l'eau	02 = 01 + imperméabilité à l'eau
S3 = S2 + semelle antiperforation, semelle à crampons	P3 = P2 + semelle antiperforation, semelle à crampons	03 = 02 + semelle antiperforation, semelle à crampons
S4 + S5 = équivalent respectivement de S1 et S3 pour les chaussures en polymères naturels ou synthétiques	P4 + P5 = équivalent de P1 et P3 pour les chaussures en polymères naturels ou synthétiques	04 + 05 = équivalent de 01 et 03 pour les chaussures en polymères naturels ou synthétiques

• Normes additionnelles

P	Résistance de la semelle à la perforation
E	Absorption d'énergie du talon
C	Résistance électrique-chaussures conductrices
A	Résistance électrique-chaussures antistatiques
I	Résistance électrique-chaussures isolantes
HI	Semelle isolante contre la chaleur
CI	Semelle isolante contre le froid
WRU	Résistance à l'absorption d'eau par la tige des chaussures en cuir
HRO	Résistance de la semelle à la chaleur par contact
FO	Résistance de la semelle de marche aux hydrocarbures
WR	Résistance à la pénétration d'eau de la jonction semelle/tige des chaussures en cuir
M	Protection des métatarses contre les chocs
AN	Protection des malléoles
CR	Résistance de la tige à la coupure